



**Espace culturel du Plan d'eau
Convention d'utilisation de locaux
Mise en œuvre du service incendie et sécurité**

Entre les soussignés :

La commune de PLOUVORN, représentée par Monsieur Gilbert MIOSSEC, Maire

ET

L'ORGANISATEUR

NOM et Prénom :

Association ou raison sociale :

Il a été convenu ce qui suit :

Objet : La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant.

Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La présente convention est valable : _____

L'exploitant met à disposition de l'utilisateur l'établissement suivant :

- Nom de l'Etablissement : espace culturel du Plan d'eau

- Adresse : rue du Plan d'eau

CLASSEMENT établi par la commission de sécurité:

Type Catégorie Effectif : TYPE L – 2^{ème} catégorie

Salle Roger LERROL

Salle Toull Stang

Effectif total (avec bénévoles ...) < à 300 personnes :

L'utilisateur organisera le service de sécurité incendie sous sa responsabilité en vue d'organiser l'activité suivante : _____

Information d'ordre organisationnelle :

Pour tout problème technique en heure ouvrée vous pourrez contacter **La Mairie de PLOUVORN 02.98.61.32.40.**

En dehors des heures ouvrées et pour les urgences uniquement veuillez contacter l'astreinte au même numéro de téléphone.

En cas d'urgence, un téléphone rouge relié au secours est à disposition dans le hall d'entrée.

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à :

- ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans l'établissement, et les locaux concernés par la présente convention ;
- ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention ;
- prendre les premières mesures de sécurité et notamment, à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie ;
- connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (consignes générales et consignes spécifiques à l'établissement), notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des sapeurs-pompiers, puis de se mettre à la disposition de ceux-ci ;
- informer et sensibiliser son personnel aux consignes d'évacuation et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurité de l'établissement ;
- assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
- respecter les éventuelles configurations « type » autorisée par la commission de sécurité et l'exploitant pour l'aménagement de la salle (rangées de chaises, etc...) ;
- ne pas modifier les installations électriques de l'établissement ;
- utiliser les éventuels dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours de en cas de déclenchement du système d'alarme (dispositifs de coupure sono, de remise en lumière, etc...);
- ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité (art AM 9 à 13) ;

- respecter, pour les salles spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors correspondant au mode de conception de la salle.

Identité de la personne en charge des missions incendie et sécurité : -----

Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, l'exploitant s'engage à :

- Faire visiter l'ensemble des locaux à l'utilisateur et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement.
- Former l'utilisateur à la mise en œuvre des moyens de secours et lui remettre un « memento sécurité » expliquant sommairement le fonctionnement des équipements techniques et la manœuvre des organes de sécurité de l'établissement.

Chaque convention signée, visite des lieux et formation, correspondante sera consignée sur le registre de sécurité.

L'utilisateur :

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.

Document établi le

date :

Signature :

L'exploitant :

Le Maire de Plouvorn

Gilbert MIOSSEC

Déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de celle-ci. Je m'engage par ailleurs à maintenir les locaux en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation et à annexer la présente convention au registre de sécurité.

Document établi le

date :

Signature :